

# Procès-verbal réunion du conseil municipal du jeudi 16 mai 2024

Convocation du 10/05/2024

**Présents** : Sonia BRETON, Sandrine CHAUVEL, Claire DANJEAN, Natacha GRAPPE-ROLLAND, Claude GRENIER, Gérard JANODET, Colette LOMBARD, Christian MOREL, Dominique PERRIN, Olivier PERRIN, Thibaut REVELUT, Bénédicte PITHIOUX, Pierre VIALAIT, David VULIN

**Excusés** : Jean-Noël BLANC

**Excusés ayant donné procuration** :

Sous la présidence de Gérard JANODET, Maire

**Lecture du compte-rendu de la séance précédente du jeudi 4 avril 2024 avant approbation.**

**Désignation du secrétaire de séance** : Dominique PERRIN

## Décision modificative – budget commerces (délibération)

Après vérification des budgets, il convient de modifier le montant du résultat de fonctionnement de l'exercice antérieur et d'équilibrer les dépenses de fonctionnement sur le budget commerces 2024, à savoir :

- Recettes de fonctionnement / 002 (résultat de fonctionnement exercice antérieur) : + 16 165,76 €

Total recettes de fonctionnement : + 16 165,76 €

- Dépenses de fonctionnement /60631 (fournitures d'entretien) : + 5 000 €
- Dépenses de fonctionnement /60632 (fournitures de petits équipements) : + 5 000 €
- Dépenses de fonctionnement /615228 (entretien et réparations autres bâtiments) : + 6 165,76 €

Total dépenses de fonctionnement : + 16 165,76 €

L'assemblée délibérante donne un avis favorable.

## Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (délibération)

Les communes sont des acteurs essentiels à la mise en œuvre de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. Elles ont un rôle majeur à jouer dans le développement de des filières nécessaires à la lutte contre le changement climatique et au renforcement de notre souveraineté énergétique.

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

Les dispositions de l'article L. 141-5-3 du Code de l'énergie inséré par l'article 15 de la loi du 10 mars 2023, prévoient la définition par les communes de zone d'accélération par filière pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, après concertation du public.

La définition des ZAE nR permet à la commune d'identifier les secteurs où elle souhaite prioritairement voir des projets s'implanter et de renforcer l'acceptabilité des EnR sur le territoire communal. Pour les porteurs de projet, cela donne un signal clair les incitant à implanter leurs projets en ZAE nR, dans la mesure où un projet situé en ZAE nR a fait l'objet d'une première concertation.

Ces ZAE nR peuvent concerner toutes les énergies renouvelables. Elles sont définies, pour chaque filière de production d'ENR, en tenant compte de la nécessaire diversification des ENR, des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'ENR déjà installée (L141-5-3 du code de l'énergie). Les filières de production EnR identifiées sont les suivantes : solaire photovoltaïque, solaire thermique, éolien, méthanisation, biomasse, géothermie et l'hydro-électricité.

Ces zones d'accélération ne valent pas exclusivité ni obligation de projet. Elles n'ont pas de portée réglementaire.

Les ZAE nR ne sont pas figées et sont révisables à chaque nouvel exercice de la Programmation Pluriannuelle de l'énergie (tous les 5 ans).

**VU** l'article L. 141-5-3 du Code de l'énergie, créé par l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables,

**VU** la concertation du public réalisée du 29 avril 2024 au 11 mai 2024 dont le bilan sera joint en annexe (cf annexe 1 : Bilan de la concertation du public)

**VU** le débat organisé le 13 Mai au sein de l'organe délibérant de Grand Bourg Agglomération

**VU** le Plan Climat Air Énergie Territorial adopté le 3 octobre 2022 par le Conseil Communautaire de Grand Bourg Agglomération,

**VU** la délibération cadre énergie adopté le 12 décembre 2022 par le Conseil Communautaire de Grand Bourg Agglomération,

L'assemblée délibérante décide de valider les propositions des zones d'accélération des énergies renouvelables suivantes :

Pour la filière d'énergie renouvelable Solaire :

La carte « ZA Solaire toiture » annexée à la délibération ou Pour le solaire en toiture, les parcelles cadastrées C1735 école publique) / C1666 (espace des associations) / ZI 53 et 128 (atelier communal) / C 1705 / ZI 96 et 129 (garages communaux).

M. le Maire est chargé de transmettre cette délibération au référent préfectoral, à la Direction départementale des territoires de l'Ain.

### **Création d'une ligne de trésorerie (délibération)**

Monsieur le Maire rappelle la nécessité pour la commune de souscrire un emprunt / ligne de trésorerie pour un montant de 100 000 euros, afin de garantir le fonds de roulement en trésorerie, du fait des nombreuses factures pour les chantiers en cours ou terminés récemment et des versements de subventions à venir.

M. le Maire présente le tableau récapitulatif des différentes offres transmises par la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté et du Crédit Agricole Centre Est.

Au vu de l'analyse des offres présentées, l'assemblée délibérante donne un avis favorable pour la conclusion d'un prêt / ligne de trésorerie, avec la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté et autorise M. le Maire à signer tout document relatif au contrat.

La proposition retenue permet de :

- Débloquer les fonds en rapport avec le réel besoin
- Supporter les frais selon les montants utilisés
- Rembourser selon lorsque les subventions seront perçues

### **Point sur le chantier : mise en accessibilité de la maison des associations**

#### **\*Maison des associations**

Les goudrons au sol ont été réalisés ce jour.

Tous les travaux intérieurs sont terminés.

Selon la remarque et les préconisations du bureau de contrôle, il est nécessaire d'ajouter un bloc autonome de sécurité (BAES) pour l'éclairage de l'escalier extérieur, afin d'éclairer ce dernier lors de coupure de courant.

Un point sera fait rapidement avec le maître d'œuvre, le cabinet d'architecte SAS AKARCHI.

La réception du chantier aura lieu le mardi 21 mai 2024 à 11 heures, en présence des entreprises concernées et de la commission « bâtiments ».

Une démonstration pour le fonctionnement de l'ascenseur extérieur sera programmée prochainement.

### **Point sur l'assainissement centre bourg**

Suite à la réunion du 1<sup>er</sup> mars 2024 concernant les travaux d'assainissement prévus sur la commune, et en l'absence de M. Jean-Noël BLANC, M. le Maire présente l'avancée des études en cours.

#### **- Mise en séparatif Rue Principale et Clos des Ferrières :**

Les travaux de mise en séparatif de la rue Principale et du Clos des Ferrières seront découpés par tranche afin de tenir compte du budget alloué à cette opération dans notre Programme Pluriannuel d'Investissement.

Ainsi pour cette année 2024, les travaux se limiteront à la pose d'un nouveau collecteur d'eaux pluviales entre le Clos Vert Bocage et le Clos du Lavoir et la pose d'un réseau d'eaux usées stricts entre le Clos de Lavoir et la supérette PROXI. Ces travaux devront permettre de déconnecter de la station d'un bon nombre de grilles de voirie et de branchement d'eaux pluviales.

Les travaux restants (la pose d'un réseau strict EU jusqu'au Clos des Ferrières et la réhabilitation du collecteur unitaire entre la station et le clos du Lavoir) seront programmés par la suite.

Le cabinet Merlin présentera le rendu de la phase PRO à la mi-juin. Une réunion sera à prévoir en mairie.

Ensuite, le marché pourra être passé avec les entreprises afin que les travaux puissent démarrer à partir du 23 septembre 2024 (durée des travaux : 4 à 5 mois à confirmer par le Bureau d'étude).

Une réunion publique pourrait être programmée début septembre.

#### - **Station d'épuration :**

La mairie se charge de transmettre les éléments manquants (évolution de la population, contact des propriétaires parcelles 1671 et 69, plan STEP actuelle) pour l'étude avant-projet cette semaine. Des plans « papier » de la station sont disponibles en mairie.

Le Cabinet Merlin de Lyon étudiera l'implantation de la future station sur les parcelles N° 1671 et 69. Les propriétaires, favorables à la vente d'une partie de leur terrain (retour de la mairie), seront contactés par Grand Bourg Agglomération fin avril.

L'avant-projet sera rendu mi-juin en même temps que la phase PRO des travaux de mise en séparatif.

### **Point travaux voirie**

Dans un premier temps, M. le Maire rappelle à l'assemblée les chiffrages de M. Julien Michel (technicien à Grand Bourg Agglomération), suite à la tournée du vendredi 8 mars dernier.

Pour information, les bons de commande pour le PATA et l'enrobé projeté ont été envoyés à l'entreprise (les travaux d'enrobé projeté ont débuté fin avril). Concernant la reprise de chaussée de la route du Souget, la commune a un peu plus de temps pour se prononcer, une discussion sera engagée pour peut-être remplacer le rabotage par une scarification à la niveleuse, solution moins coûteuse.

Un devis a été établi pour les reprises de marquage au sol dans l'agglomération. Pour des raisons de sécurité, nous devons en réaliser tout ou partie rapidement, car les lignes d'effet des STOP sont peu visibles ainsi que dans une moindre mesure, les passages piétons.

Enfin, il reste à faire établir un devis pour refaire un fossé 2460 route du Souget.

### **Installations Recharge Véhicules Electriques**

Suite au dossier qu'a envoyé le syndicat d'électricité de l'AIN, M. le Maire présente le projet de groupement de commandes du SIEA pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Selon la loi orientation et de mobilité (LOM), l'installation deviendra prochainement obligatoire (en 2025) pour la commune, puisque la place publique comprend plus de 20 emplacements de stationnement.

Il convient d'anticiper ce besoin qui, au-delà de l'aspect réglementaire, apporte un service public aux populations et nous inscrit dans une démarche d'évolution au niveau de notre offre de service.

L'achat en amont d'un équipement, via le groupement de commande, permettrait de réaliser une économie sur l'appareil, ainsi que sur la maintenance de ce dernier.

Selon l'étude personnalisée réalisée par le SIEA, le choix préconisé est une borne semi rapide. L'installation est complètement prise en charge. La commune aura à financer les frais de fonctionnement.

Le conseil municipal souhaite davantage de détails, notamment financiers et techniques, avant de prendre la décision de rentrer dans le groupement de commandes du SIEA ou non, lors du prochain conseil municipal.

## Vente terrain communal au bois Bacchus

M. le Maire et le groupe de travail constitué lors du précédent conseil municipal se sont réunis le 2 mai 2024 à 20 heures. L'objectif étant de préparer la prochaine rencontre avec M VOYLE (inventaire et historique des parcelles, coûts de revients, configuration, viabilisation et propositions de prix de vente).

M. le Maire a ensuite transmis à M VOYLE (société JFG) par mail les éléments du dossier, ainsi que le prix auquel la commune souhaiterait vendre ces terrains, dans le but de préparer le prochain rendez-vous fixé le mercredi 22 mai 2024.

## Compte-rendu des diverses commissions

\*Comité Consultatif des pompiers le 17 avril 2024

Voici la liste des mouvements pour 2024 :

- Radiation de Willy HUBER
- Recrutement de Ludovic JACQUET et Augustin CHOSSAT (tous deux habitants Beaupont)

\*Visio conférence le 16 mai 2024 avec la Préfecture pour la préparation des élections européennes

M. le Maire et Claire DANJEAN ont participé à une visio-conférence organisée par la Préfecture pour échanger sur l'organisation des élections européennes qui se dérouleront le dimanche 9 juin 2024.

## Questions et informations diverses

\*Rencontre avec M. Maxime BEZAUD

Le 3 mai 2024, M. le Maire et des membres du conseil municipal ont rencontré M. Maxime BEZAUD qui est intéressé par la reprise de la location du garage pour le stockage de son matériel et outillage, pour son activité professionnelle.

Des échanges sont en cours.

\*Tour du Valromey le 11 juillet 2024

Une réunion de présentation a eu lieu le vendredi 10 mai 2024, menée par Monsieur Jacques NOËL, vice-président du comité organisateur de la course, afin de présenter aux élus de la commune ainsi qu'au comité cycliste, l'organisation générale du tour, et principalement le village départ sur la commune de Beaupont.

Cette étape qui a pour but de rendre hommage à Monsieur Roger PINGEON, arrivera au Plateau d'Hauteville.

\*Dates réunions à retenir :

- Commission de contrôle des listes électorales (élections européennes) le vendredi 17 mai 2024 à 10 heures 30
- Réunion EPAGE le mardi 4 juin 2024 à 18 heures 30

**Prochaines séances du conseil municipal** : 13 juin 2024 à 20 heures, 18 juillet 2024 à 20 heures, 12 septembre 2024 à 20 heures, 17 octobre 2024 à 20 heures, 14 novembre 2024 à 20 heures, 12 décembre 2024 à 20 heures.

L'ordre du jour étant clos, le Maire lève la séance à 23 heures.